

Recommandations – Travail social

En complémentarité avec les travaux du MSSS, le sous-comité travail social du Chantier sur la main-d'œuvre recommande que les membres du RUISSS de l'UdeM travaillent ensemble et prioritairement sur les mesures spécifiques suivantes :

1. En collaboration avec le Comité de l'enseignement du RUISSS de l'UdeM, faire en sorte de bonifier l'offre de stage. À cette fin, il faudrait :
 - a. Offrir de nouvelles opportunités de stages pour les étudiant(e)s universitaires et garantir, par le biais d'une entente signée, une place de stage pour l'ensemble des étudiants.
 - b. Mettre en place des pratiques innovantes de supervision de stage, en utilisant entre autres, les travaux du Comité de l'enseignement portant sur les modes de supervision de stages.
 - c. Envisager la possibilité de former entièrement à distance les superviseur(e)s de stages tout en s'assurant d'offrir un espace d'échanges et de co-développement entre superviseur(e)s.
2. Évaluer les besoins et la possibilité de créer des microprogrammes de 1^{er} cycle pour soutenir l'intégration et le maintien de professionnels dans des secteurs d'intervention reposant sur une articulation spécifique des cadres juridiques et des enjeux cliniques en leur offrant une opportunité de mieux appréhender la complexité et les exigences spécifiques de ces milieux.
3. Envisager la mise en place de pratique de mentorat dans les établissements dans le but de faciliter l'intégration des nouveaux et nouvelles TS dans leur milieu et de partager la responsabilité de mentorat entre deux intervenant(e)s.
4. Sonder l'intérêt pour la création d'un programme court de 2^e cycle visant à former autant des TS qui souhaiteraient s'investir dans le rôle de mentor(e) ou des TS actifs à titre de mentor(e) qui rechercheraient des outils pour mieux exercer leur rôle.
5. Étudier la possibilité d'augmenter les admissions au baccalauréat en travail social afin de répondre aux besoins grandissants de TS dans les milieux.